



## L'Explo

L'exploration consiste, pour de petits groupes de jeunes, un équipage (6 à 8 jeunes), à partir pour de courtes périodes et sans encadrement afin de réaliser un projet à caractère éducatif. L'« explo » a généralement lieu pendant le camp mais elle peut aussi se vivre durant les activités d'année.

**Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion**, où chacun, au sein d'une petite équipe, assure une responsabilité clairement définie et pour laquelle, chaque jeune a reçu une formation (infirmier, trésorier, intendant, responsable du matériel, coordinateur...). L'explo permet ainsi de mettre en application les compétences acquises au sein du groupe en répondant à des objectifs pédagogiques précis.

**L'exploration est organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participants.** *Cette activité respecte les règles suivantes fixées par le Scoutisme Français et par l'instruction N°03-020, de janvier 2003, du ministère de la jeunesse et des sports :*

- Tous les jeunes ont 11 ans ou plus.
- L'exploration ne peut dépasser 3 nuits (dans les faits, 1 à 2 nuits seulement).
- Chaque équipage est assuré de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit une somme d'argent en conséquence.
- L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp ou l'un de ses adjoints après avoir approuvé les conditions de préparation d'organisation et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- Un membre de l'équipage d'encadrement peut être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

***Une « explo » de trois jours (deux nuits) est prévue pendant le camp si toutes les conditions sont réunies (autonomies des équipages, responsabilisation des Éclés, lieux d'accueil et itinéraires garantis...). Nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner l'autorisation ci-dessous.***



Je soussigné : .....

Atteste avoir pris connaissance des conditions d'organisation et de préparation de l'exploration mises en place avec les Éclaireuses et Éclaireurs de France pendant la saison 2021 – 2022 et du camp d'été de Juillet 2022 et autorise mon enfant :

..... à y participer (s'il a plus de 11 ans).

Date et signature :